PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE
LA PAIE DANS LE BTP

Dans le bâtiment et les travaux publics, la paie obéit à des règles particulières : conventions collectives, indemnités de déplacement, caisse de congés payés ou arrêts pour intempéries. Cette formation de deux jours vous apprend à les appliquer avec méthode, grâce à un bulletin de paie construit pas à pas et à des cas concrets issus de la vie de chantier.

Famille	RH	**Référence**	F312
Nb de jours	2 jours	**Nb d'heures**	14 heures
En présentiel	Oui	**À distance**	Oui (Zoom / Teams)
Éligible au CPF	Non		

Tarif :

INTER-ENTREPRISE 1200€ HT / participant	**INTRA-ENTREPRISE** 1200€ HT (+ 400€ HT / pers. supplémentaire)

INFORMATIONS PRATIQUES

1. Pour qui ?

Prérequis :

Notions de base sur le bulletin de paie (salaire brut, cotisations, net à payer).

Public :

Toute personne en charge de la paie ou des ressources humaines dans une entreprise du bâtiment ou des travaux publics : assistants paie et RH, gestionnaires de paie, comptables, collaborateurs de cabinets comptables et dirigeants.

2. Objectifs, moyens, modalités, sanction, adaptation PSH

Objectifs :

Être en mesure d'établir et de contrôler la paie des salariés du BTP : appliquer la convention collective, traiter les indemnités de déplacement, les congés payés avec la caisse CIBTP, le chômage intempéries et les cotisations propres au secteur.

Moyens pédagogiques :

Un PC par personne, le formateur diffuse son écran sur un vidéo-projecteur ou télévision grand écran
Un groupe de maximum 5 personnes en inter-entreprise.
En distanciel : Utilisation de Zoom ou Teams avec partage d'écran, chat, audio et vidéo en temps réel.
Exposé théorique, suivi d'une mise en pratique.

Moyens pour suivre l'exécution de l'action :

- La présence du stagiaire est vérifiée par le formateur à l'aide d'une feuille de présence signée par demi-journées

Moyens pour en apprécier les résultats :

- A la fin de la formation, le stagiaire complète une évaluation à chaud (Permettant d'évaluer la qualité de la prestation)
- Puis, il complète avec le formateur une évaluation des acquis (Permettant de déterminer les points acquis, non acquis ou en cours d'acquisition)
- Quelques mois après la formation, le donneur d'ordre complète une évaluation à froid (Permettant de d'assurer que la formation a pu être mise en pratique)

Sanction de la formation :

- A la fin de la formation le stagiaire reçoit une attestation de formation reprenant l'intitulé de la formation, les dates et le nombre d'heures réalisées.

Délai d'accès :

En intra-entreprise : En fonction de vos disponibilités et celles de nos formateurs.
En inter-entreprise : En fonction des sessions que nous avons programmé, consultable en cliquant ici

Profil formateur :

Consultant spécialisé en paie et en droit social, maîtrisant les particularités de la paie du bâtiment et des travaux publics.

Adaptation aux personnes en situation de handicap :

Nous nous engageons à favoriser l'accessibilité du public en situation de handicap, en fonction de leurs besoins et/ou difficultés, en adaptant la durée de la formation, le programme et son déroulement, les moyens pédagogiques et techniques, ainsi que les supports pédagogiques. Ces formations adaptées sont proposées en individuel ou en collectif (pour un public à besoins similaires). Afin de trouver la meilleure solution, nous nous appuyons sur des partenaires évoluant dans le domaine du handicap.

Personne à contacter / référent handicap :

Lambert Christophe
03 59 25 10 15
christophe.lambert@lc-formateur.com

3. Évaluation, avis...

Nouvelle formation : les indicateurs de satisfaction et d'évaluation seront disponibles après les premières sessions.

4. Comment financer ma formation ?

Vous êtes salarié, travailleur non salarié (TNS), commerçant, artisan, profession libérale. Identifier les dispositifs mobilisables (OPCO, plan de développement des compétences, autofinancement...) en cliquant ici.

5. Programme de formation détaillé

Personnalisation : le programme peut être modifié en fonction de vos besoins et de vos objectifs, sur le contenu, la durée, les modalités, les moyens pédagogiques et techniques.

Le cadre social du BTP ***Jour 1 - matin***

Distinguer les entreprises du bâtiment et des travaux publics
Identifier la convention collective applicable

Ouvriers du bâtiment (entreprises jusqu'à 10 salariés ou de plus de 10 salariés)
ETAM (employés, techniciens et agents de maîtrise) et cadres du bâtiment
Ouvriers, ETAM et cadres des travaux publics

Appliquer les classifications, les coefficients et les salaires minima

L'embauche et le temps de travail ***Jour 1 - matin***

Choisir le contrat (CDI, CDD, contrat de chantier) et encadrer la période d'essai
Accomplir les formalités propres au secteur : caisse de congés et carte BTP (carte d'identification professionnelle)
Décompter la durée du travail et les heures supplémentaires
Appliquer les majorations de nuit, du dimanche et des jours fériés
Fil rouge : poser les éléments de base du bulletin d'un ouvrier

Les petits déplacements ***Jour 1 - après-midi***

Déterminer la zone du chantier selon les accords régionaux
Calculer les indemnités de petits déplacements

- Indemnité de repas (panier)
- Indemnité de frais de transport
- Indemnité de trajet

Distinguer les sommes exonérées des sommes soumises à cotisations

Les grands déplacements et les primes ***Jour 1 - après-midi***

Vérifier les conditions du grand déplacement
Indemniser le logement et les repas dans les limites d'exonération, y compris sur les longues missions
Intégrer les primes conventionnelles et les primes d'entreprise
Fil rouge : ajouter les indemnités et les primes au bulletin

Les congés payés et la caisse CIBTP ***Jour 2 - matin***

Comprendre le rôle de la caisse CIBTP (Congés Intempéries BTP) et sa cotisation
Situer les périodes d'acquisition et de prise des congés
Établir le certificat de congés et comprendre le calcul de l'indemnité et de la prime de vacances
Mesurer l'effet des absences (maladie, accident du travail) sur les droits à congés
Traiter le départ en congés sur le bulletin de paie

Le chômage intempéries ***Jour 2 - matin***

Identifier les situations d'intempéries couvertes, dont la canicule
Vérifier les conditions à remplir par le salarié
Calculer l'indemnité : taux, heure de carence et plafonds
Déclarer l'arrêt à la caisse, demander le remboursement et suivre la cotisation intempéries
Fil rouge : intégrer un arrêt pour intempéries au bulletin

Les cotisations et allègements propres au BTP ***Jour 2 - après-midi***

Repérer les cotisations du secteur

- Retraite complémentaire et prévoyance (PRO BTP ou autre organisme)
- Prévention (OPPBTP) et apprentissage
- Accidents du travail et maladies professionnelles

Appliquer la déduction forfaitaire spécifique (abattement sur les cotisations) : conditions, plafond et suppression progressive
Calculer la réduction générale des cotisations patronales avec la majoration liée à la caisse de congés

Bulletin complet, DSN et actualités ***Jour 2 - après-midi***

Finaliser et contrôler le bulletin de paie fil rouge
Déclarer en DSN (déclaration sociale nominative) les données destinées à la caisse de congés
Faire le point sur les évolutions prévues en 2027 et organiser sa veille
Réaliser un cas de synthèse et répondre aux questions

Formation ajoutée le 26/11/2026.

PROCHAINES DATES INTER-ENTREPRISE

Nous n'avons pas encore planifié de session inter-entreprise pour cette formation.
Elle est toutefois proposée en intra-entreprise.